

CONTRAT DE LOCATION VELOS COFFEE BIKE FECAMP

Location du 31 mars au 02 novembre pendant les vacances scolaires et jours fériés tous les jours de 9h00 à 18h30 - Fermeture le mardi hors vacances scolaires.

Contrat de location entre Coffee Bike 10A bd Suzanne Clément 76400 Fécamp - 07 67 70 40 65

Et :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél. portable :

Courriel :

Vélos loués :

Coffee (vélo ville)

Nombre :

Numéro :

E colors (VAE)

Nombre :

Numéro :

Spitfire (VTT)

Nombre :

Numéro :

Cooltech 20''(enfant)

Nombre :

Numéro :

Cooltech 24''(enfant)

Nombre :

Numéro :

Tandem

Keywest homme

Keywest femme

Accessoires loués :

Siège Bébé

Explorer

Crazy trike

Casque adulte

Panier Chien

* les paniers sur Coffee et E Colors et les casques enfant sont compris dans le tarif.

Date de location :

Le : de h à h .

Du au

Durée totale de la location :

* les vélos électriques ne sont pas loués à la 1/2 journée

Modalité de paiement :

Montant total de la location :

Mode de règlement : espèces CB chèque chèque vacances

Dépôt de garantie :

Vélos ville 400€, VTT 600€, Vélos enfants 200€, suiveur et baby van 300€

Vélos à assistance électrique, tandem, beachcruisers 950 €

Mode de dépôt de garantie :

Chèque n°

Espèces

CB

Pièce d'identité (Carte identité, Passeport, Permis de conduire, autre)

Je certifie exacts les renseignements portés ci-dessus.

CONTRAT DE LOCATION VELOS COFFEE BIKE FECAMP

	VAE	VELO VILLE VTT	VELO ENFANT	ORIGINAL S BIKE	PORTE BEBE	SUIVEUR CARIOLE	CASQUE ADULTE - SIEGE BEBE	PANIER CHIEN
1/2 JOURNEE		11,00 €	6,00 €	21,00 €	2,00 €	7,00 €	2€ / JOUR	5€ / JOUR
JOURNEE	30,00 €	16,00 €	10,00 €	25,00 €	3,00 €	10,00 €		
2 JOURS	58,00 €	30,00 €	18,00 €	47,00 €	5,00 €	17,00 €		
3 JOURS	86,00 €	44,00 €	25,00 €	68,00 €	7,00 €	24,00 €		
4 JOURS	113,00 €	55,00 €	32,00 €	89,00 €	9,00 €	31,00 €		
5 JOURS	140,00 €	66,00 €	39,00 €	111,00 €	11,00 €	38,00 €		
6 JOURS	163,00 €	77,00 €	46,00 €	132,00 €	13,00 €	45,00 €		
SEMAINE	175,00 €	85,00 €	52,00 €	145,00 €	15,00 €	50,00 €		

* 3€ en supplément si vélo retiré la veille au soir ou rendu le lendemain matin de la location

* panier VAE, vélo ville et casque enfant sont compris dans le tarif

Je reconnais avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales du service de location et les accepte en totalité. Je m'engage à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'Office Intercommunal de Tourisme de Fécamp pour tout ce qui relève de ma responsabilité propre telle qu'elle résulte de la loi, des règlements et du présent contrat.

Date :/...../.....

Signature, précédée de la mention «lu et approuvé »

CONDITIONS GÉNÉRALES

A partir du transfert du vélo au locataire, celui-ci devient responsable du vélo, ainsi que de l'anti-vol.

Tous les objets de prêt sont à rendre en état irréprochable.

Avec la signature du contrat de location, le locataire reconnaît l'état réglementaire et impeccable de la bicyclette.

Le locataire responsable est la personne spécifiée dans le contrat de location du vélo.

En cas de prêt du vélo à une tierce personne, le locataire porte l'entière responsabilité des dégâts qui pourraient être causés au cycle par le tiers.

Le locataire s'engage à utiliser le cycle avec soin, à pourvoir à son entretien, à régler tous dommages causés à celui-ci, amendes et dépenses pour toute infraction à la circulation, etc...

Le locataire se déclare en outre en capacité de conduire le cycle loué.

2-ASSURANCES - RESPONSABILITÉS

Pour tous cycles loués, le locataire est toujours dénommé comme responsable des dommages corporels et ou matériels qu'il peut occasionner aux tiers à l'occasion de l'utilisation des cycles loués dont il reconnaît avoir la garde juridique.

En vertu des articles 1383 et 1384 du code civil, le locataire sera tenu-e comme responsable des dommages occasionnés aux tiers. Il déclare être assuré et s'engage à contacter sa compagnie d'assurance pour tous dommages occasionnés à des tiers découlant de son usage du cycle loué.

3-VOL-PERTE

Le locataire porte responsabilité en cas de vol, pendant la durée de location le vélo se trouve sous son entière garantie et sous sa garde. Les vélos sont à protéger avec les moyens de protection remis contre le vol.

Un vol doit être immédiatement signalé pour que le dommage soit transmis au service public d'ordre / police.

En cas de vol, le locataire devra régler la valeur du cycle à son cours.

Le locataire ne respectant pas les présentes conditions sera passible de dédommagements estimés par la personne qui loue les cycles.

4-RETOUR DES VÉLOS

Le ou les vélos sont à rendre complets et avec les mêmes équipements que lorsqu'ils ont été pris.

Les vélos doivent être rendu propres et en bon état.

Tous les dommages causés sont à signaler immédiatement.

5-ANNULATION

En cas d'annulation du fait du client, aucun remboursement ne sera effectué.

Les locations sont maintenues quelles que soient les conditions météo.

6-ATTENTION

Une caution entre 200 et 1000 euros est demandée selon le type de vélo loué. Celle -ci sera restituée à la fin de la location après retour du matériel.